

SOCIETE 2DH
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 15 rue Michel Mérino _ 13005 Marseille
828 785 600 RCS Marseille

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 24 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le vingt-quatre Octobre
À dix-huit heures,

Les associés de la Société 2DH, Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 Euros, divisé en 100 parts de 10 Euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale extraordinaire, 15 rue Michel Mérino 13005 Marseille, sur convocation de la présidence.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Guillaume DE HORSEY, propriétaire de 50 parts sociales,
- Madame Estelle DE HORSEY, propriétaire de 50 parts sociales,

Les associés présents ou représentés possédant ainsi plus de la moitié des parts sociales, l'Assemblée Générale extraordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame DE HORSEY, présidente associée.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

2DH

ORDRE DU JOUR

- Modification de l'objet social de la société.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

La Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente présente la proposition de modification de l'objet social

Puis, la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société afin d'élargir son activité à l'importation et distribution de produits

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 2 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 2 - OBJET

La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- **Négoce de gros, demi - gros de matériaux de construction**
- **Tout achat de biens immobiliers, pour en disposer, le louer, le revendre**
- **Plus généralement, toutes opérations ou investissements de quelque nature que ce soit, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes, complémentaires ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou l'extension.**

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des personnes autorisées à prendre part au vote.

Zdh

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la présidente et les associés.

Mme Estelle DE HORSEY
Présidente

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Estelle DE HORSEY'. The signature is written in a cursive style with a long horizontal line underneath.

SOCIETE 2DH
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 15 rue Michel Mérino _ 13005 Marseille
828 785 600 RCS Marseille

LISTE DES RÉOLUTIONS
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 24 OCTOBRE 2023

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société afin d'élargir son activité à l'importation et distribution de produits.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 24 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 2 - OBJET

La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- **Négoce de gros, demi - gros de matériaux de construction**
- **Tout achat de biens immobiliers, pour en disposer, le louer, le revendre**
- **Plus généralement, toutes opérations ou investissements de quelque nature que ce soit, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes, complémentaires ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou l'extension.**

La PRÉSIDENTE

